

# **COMMUNE DE NOUZEROLLES**

## ***Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2012***

---

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2012.

PRESENTS : LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1<sup>er</sup> Adjoint- FRELOT Claudine, 2<sup>ème</sup> Adjoint- AUSSOURD Louissette, PINGAUD Patrice, DESRIEUX Jean-Claude, BARBAUD Marcelle, GUETRE Lucette.

ABSENTE EXCUSÉE : PAVAGEAU Nathalie.

Secrétaire de séance : PINGAUD Patrice.

-----

Le procès verbal de la séance en date du 30 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

-----

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – SERVICE EAU**

► Section d'**exploitation** :

Dépenses : 20 638,91 €

Recettes : 22 161,15 €, reprise de l'excédent antérieur : 66 975,73 €,  
d'où un total de 89 136,88 €

**Excédent de clôture : 68 497,97 €**

► Section d'**investissement** :

Dépenses : 1 200,48 €

Recettes : 7 634,09 €, reprise de l'excédent antérieur : 14 953,38 €,  
d'où un total de 22 587,47 €

Excédent de clôture : 21 386,99 €

Restes à réaliser : 12 307,00 € en dépenses et 2 986,00 € en recettes, (besoin de financement : 9 321,00 €),

d'où un **excédent total de financement de 12 065,99 €.**

Adopté à l'unanimité (7 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 68 497,97 € au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

### COMPTE DE GESTION 2011 – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par M. Serge RIVAUD, Receveur Municipal, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – SERVICE EAU

Après avoir pris connaissance du détail des sommes proposées aux différents articles du Budget Primitif 2012 du Service EAU, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le dit budget qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	90 830,00 €	90 830,00 €
INVESTISSEMENT	35 519,00 €	35 519,00 €
TOTAL	126 349,00 €	126 349,00 €

### COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL

► En **fonctionnement**, les recettes se sont élevées à 94 665,17 € et les dépenses à 67 254,81 € dégageant un excédent de 27 410,36 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 60 855,06 €, soit un **excédent de clôture de 88 265,42 €**.

► En **investissement**, les recettes de l'exercice se sont élevées à 75 936,39 € et les dépenses à 60 896,18 €, d'où un excédent de 15 040,21 €. Avec reprise du déficit antérieur de 15 907,30 €, on obtient un résultat de clôture déficitaire de 867,09 €.

Compte tenu des restes à réaliser : 61 824,00 € en dépenses et 51 930,00 € en recettes, il se dégage un besoin de financement de 9 894,00 € auquel s'ajoute le déficit de 867,09 €, soit un **besoin total de financement de 10 761,09 €**.

Adopté à l'unanimité (7 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 10 761,09 € au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 77 504,33 € au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

## **COMPTE DE GESTION 2011 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par M. Serge RIVAUD, Receveur Municipal, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012**

Après avoir étudié l'état n° 1259, élaboré par la Direction Départementale des Finances Publiques, rappelant les bases d'imposition et les taux de référence communaux de l'année 2011 et notifiant les bases prévisionnelles pour 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), décide de maintenir pour 2012 les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation : 6,51 % (produit : 6 269 €)
- foncier bâti : 7,28 % (produit : 5 242 €)
- foncier non bâti : 35,35 % (produit : 5 338 €)
- CFE : / (produit : 0 €)

Le produit fiscal attendu est de 16 849 €.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2012**

Après avoir pris connaissance du détail des sommes proposées aux différents articles du Budget Primitif PRINCIPAL 2012, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le dit budget qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	180 295,00 €	180 295,00 €
INVESTISSEMENT	132 468,00 €	132 468,00 €
TOTAL	312 763,00 €	312 763,00 €

## **DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la dénomination des rues, chemins et toutes voies publiques de la commune ainsi qu'à la numérotation des habitations du bourg et des villages.

Il précise que l'amélioration de l'accès aux habitants est indispensable à la desserte postale, aux services de secours et d'urgence pour une identification rapide et efficace des lieux d'habitation lors de leurs interventions ou missions.

Il indique que la Direction du Courrier du Limousin souhaite nouer des partenariats étroits avec les autorités locales qui maîtrisent les ressorts de la gestion des voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la dénomination des rues, chemins et toutes voies publiques de la Commune de NOUZEROLLES, jugée nécessaire, afin de favoriser l'amélioration de l'accès aux habitants,

- décide de procéder à la numérotation des habitations du bourg et des villages,

- décide de formaliser une charte de partenariat avec la Direction du Courrier du Limousin,

- autorise Monsieur le Maire à signer cette charte et lui donne tout pouvoir pour l'accomplissement de cette opération.

A titre d'information, le coût des numéros d'habitations et des plaques de rues s'élèverait à environ 600 €.

*M. PINGAUD Patrice quitte la séance à 19 H 30.*

### **DEVIS TRAVAUX REFECTION DE LA ROUTE DES GORRES**

Monsieur le Maire présente les devis récemment fournis par les entreprises consultées:

- **Lot n° 1 : entretien couche de surface** (comprenant travaux préparatoires de la chaussée, rechargement chaussée à la grave émulsion à 150 kg/m<sup>2</sup> et enduit bicouche sur 1980 m<sup>2</sup> + buttage d'accotements sur 1 320 mètres linéaires)

- S.A. COLAS Sud-Ouest --> 25 363,80 € HT soit 30 335,10 € TTC
- EUROVIA --> 29 337,00 € HT soit 35 087,05 € TTC
- SIERS --> 17 292,00 € HT soit 20 681,23 € TTC

- **Lot n° 2 : fossés** (comprenant curage de fossés, enlèvement aux entrées de champs des anciennes buses et éventuellement évacuation, pose de buses neuves ou tuyaux plastique fournis par les propriétaires de champs, recouvrement en terre des nouvelles buses ou nouveaux tuyaux plastique)

- SARL TP VIZIERES-LEPINAT --> 1 394,00 € HT soit 1 667,22 € TTC  
( 80 ml de fossés, réfection de 9 entrées de champs)
- S.A. COLAS Sud-Ouest --> 1 590,50 € HT soit 1 902,24 € TTC  
(70 ml de fossés, 7 entrées de champs représentant 54 ml)

- EUROVIA --> 2 326,50 € HT soit 2 782,49 € TTC  
(80 ml de fossés, 7 entrées de champs représentant 50 ml)
  - SIERS --> 1 443,00 € HT soit 1 725,83 € TTC  
(60 ml de fossés, 9 entrées de champs représentant 54 ml)
- ou option --> 1 902,00 € HT soit 2 274,79 € TTC  
(avec fourniture et mise en place de concassé 0/20 primaire pour calage).

Le Conseil Municipal, après étude de ces chiffrages, retient le SIERS pour exécuter l'ensemble des travaux (entretien couche de surface et fossés). Le coût total de l'opération s'élèvera donc à 18 735,00 € HT soit 22 407,06 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.*

Le secrétaire de séance,  
Patrice PINGAUD

Le Maire,  
Jean-Pierre LAURENT